

## Pôle technique et environnement

Affaire suivie par Thomas  
AILHAUD  
Tél. : 04 75 37 41 22  
redevancespeciale@cdc-vansencevennes.fr  
SIRET : 200 039 832 00080

**Nom du destinataire**  
**Destinataire**  
**N° de Rue et Rue**  
**Complément d'adresse**  
**CP et VILLE**

Les Vans, le (mois en lettres)

**Objet : NOTE D'INFORMATION SUR LA REDEVANCE SPECIALE DES PROFESSIONNELS**

Madame, Monsieur,

Vous allez prochainement ou avez peut-être déjà reçu un titre de paiement de la redevance spéciale pour la collecte des déchets liés à l'activité de votre entreprise au titre de l'année 2022.

La redevance spéciale est une contribution due par les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations) qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux particuliers. Cette redevance est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion de ces déchets (collecte et traitement principalement).

Cette contribution doit ainsi permettre de ne pas faire supporter aux ménages le coût de collecte et d'élimination des déchets non ménagers.

Cette disposition est appliquée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes en accord avec l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant de la redevance est calculé en fonction de la taille et de la nature de l'activité de votre entreprise suivant 8 forfaits allant de 32 à 578 euros. Vous trouverez en pièce jointe le tableau de la délibération du Conseil Communautaire.

Si vous constatez que le montant de la redevance affecté à votre entreprise est erroné, nous vous invitons le cas échéant, à porter à notre connaissance les justificatifs précisant la situation de votre entreprise (statut juridique, nombre de salariés, nombre de couverts, capacité de couchage, ...)

Tous les échanges avec le service seront réalisés à l'adresse mail suivante :

[redevancespeciale@cdc-vansencevennes.fr](mailto:redevancespeciale@cdc-vansencevennes.fr)

Pour simplifier nos futurs échanges, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer à cette adresse mail :

- Nom de l'entreprise,
  - Commune dans laquelle vous exploitez votre activité,
  - Effectif de l'entreprise (nombre de salariés),
  - Adresse courriel de contact,
  - Numéro de téléphone,
  - Statut juridique (en apportant un justificatif si vous êtes autoentrepreneur).
- 
- ✓ Cas particulier 1 - restaurateurs : préciser le nombre de couverts de votre établissement.
  - ✓ Cas particulier 2 – hôtels : préciser le nombre de chambres de votre établissement.
  - ✓ Cas particulier 3 – commerces de détail : préciser la surface de vente de votre commerce.

Nous précisons que les données fournies ne seront pas communiquées à de tierces personnes en respect du RGPD. Elles seront utilisées aux seules fins de l'établissement de la redevance spéciale et pour vous notifier toutes informations relatives aux éventuelles évolutions de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

**Joël FOURNIER**  
Président